

Le président

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public
Paris le 6 septembre 2023

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES DE LA CNDDP - ARTICLES L.121-8 et L.121-8-1

- **Projet ORANO XTC de création de deux usines de composants pour batteries électriques et d'une usine de recyclage de batteries à DUNKERQUE (59) :** la Commission décide d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement. M. Christophe BACHOLLE, M. Jean-Louis LAURE et Mme Anne-Marie ROYAL, sont désignés garants et garante de la concertation préalable sur ce projet.
Les garants et la garante veilleront à articuler cette concertation avec celle sur le projet PROLOGIUM, notamment les impacts cumulés, y compris avec les projets en cours.
[Consulter la décision](#)
- **Projet EMILI d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir dans l'ALLIER et de sa transformation (03) :** la Commission décide d'organiser un débat public sur ce projet. M. Mathias BOURRISSOUX est désigné comme président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT OU DE GARANTE - ARTICLE L.121-17

- **Projet de contournement Sud-Ouest de CHERBOURG-EN-COTENTIN (50) :** M. Bruno BOUSSION est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'amélioration de la desserte ferroviaire LILLE VAL-DE-SAMBRE AVESNOIS (59) :** M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS

I. DEBAT PUBLIC

- **Projet d'EPR2 à PENLY dans le cadre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires (76) :** la CNDDP prend acte du bilan des responsables du projet présentant les enseignements tirés du débat public. La CNDDP constate que les réponses des maîtres d'ouvrage et de l'État laissent ouvertes la plupart des questions formulées

par le public. La CNDP recommande que des réponses apportant des informations précises et complètes soient données aux questions du public, dès le début de la concertation prévue à l'article L.121-14 du code de l'environnement, et avant la concertation sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces réponses doivent porter en particulier sur le cadre général proposé par le Gouvernement pour la politique énergétique à venir (révision des objectifs de la PPE d'avril 2020), dans laquelle devrait s'insérer le programme proposé par EDF. La CNDP recommande qu'à l'automne, les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat auditionnent les maîtres d'ouvrage EDF et RTE, l'État et la CNDP sur ce débat public.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Mme Isabelle JARRY et M. Jacques ROUDIER sont désignés garants et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

- **Document stratégique de la façade MANCHE EST – MER DU NORD et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans :** Mme Dominique LANCRENON est désignée membre de cette commission.

[Consulter la décision](#)

- **Document stratégique de la façade MEDITERRANEE et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans :** M. Thomas CHANGEUX est désigné membre de cette commission.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS

- **Projet de prolongement du tramway T10 vers la future ligne 15 à Clamart (92) :** la CNDP prend acte du bilan du responsable du projet présentant les enseignements tirés de la concertation. La CNDP constate que le document publié par le maître d'ouvrage en réponse au bilan des garantes répond à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par les garantes. La CNDP recommande que le maître d'ouvrage apporte un soin particulier à l'implication des publics mobilisés et souhaitant être associés à l'élaboration du projet et qu'il veille à la diffusion rapide et au partage en temps voulu des études et informations complémentaires annoncées, qu'elles relèvent d'Île-de-France Mobilités, de l'Autorité environnementale ou du Secrétariat général pour l'Investissement.

Mme Sylvie HAUDEBOURG est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

- **Projet PROLOGIUM de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE (59) :** le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage doit être complété par une fiche qui sera mise en ligne préalablement à la table ronde sur l'électromobilité et comportant des informations sur les besoins énergétiques globaux engendrés par les différents projets d'usine de batteries électriques dans les Hauts-de-France, pour lesquels RTE sera amené à fournir de l'énergie.

Les garants veilleront à articuler cette concertation avec celle sur le projet ORANO_XTC, notamment les impacts cumulés, y compris avec les projets en cours.

[Consulter la décision](#)

- **Projet HOLOSOLIS d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH (57)** : le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet et les modalités de la concertation préalable sont validées. La concertation se déroulera du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023.
[Consulter la décision](#)
- **Projet e-CHO d'usine de production de méthanol et kérosène bas carbone à LACQ et PARDIES (64)** : le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet et les modalités de la concertation préalable sont validées. La concertation se déroulera du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'écopôle de la prairie des Mauves à NANTES (44)** : le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet. Les modalités d'information et de participation proposées par le maître d'ouvrage doivent être complétées pour permettre aux résidents du site de la décharge de la prairie des Mauves de participer à la concertation préalable et pour associer le public de la zone de collecte des déchets ménagers de l'incinérateur de l'écopôle.
La concertation se déroulera du 25 septembre 2023 au 20 décembre 2023.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique TOULOUSE MIRAIL (31)** : Mme Isabelle BARTHE est désignée garante de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, en complément de Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, précédemment désignée garante.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de boucle d'évolution multimodale à BEYNAC-et-CAZENAC (24)** : la CNDP décide d'engager une expertise complémentaire sur les impacts environnementaux de diverses options de déconstruction des piles de pont en lien avec ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet HYNOVERA d'usine de production de bio-carburants à GARDANNE (13)** : La présentation à la CNDP des modalités de l'information et de la participation de ce projet par le maître d'ouvrage et les garants est différée.
[Consulter la décision](#)

Le Président

Marc PAPINUTTI